



EVRYDAY

SARL au capital de 3.000 € - RCS EVRY 828 060 780

Siège social : 29 rue Michel Ange 91080 COURCOURONNES

Tél : 01.60.91.16.50 - E-mail : evry@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR-8747813077600014 - Titre(s) professionnel(s) : Agent Immobilier - Carte Professionnelle T n°CPI 91012017000017 délivrée par la CCI de l'Essonne France - Activités : Transaction - Location - Garantie financière Transaction : GALIAN, 89 rue de la Boétie 75009 PARIS - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle.

Ventes - Barème à compter du 01 Octobre 2021

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 120.000 €	9 %
De 120.001 à 150.000 €	8 %
De 150.001 à 180.000 €	7 %
De 180.001 à 200.000 €	6 %
De 200.001 à 300.000 €	5,5 %
Au-delà de 300.000 €	5 %
Terrains, Locaux ind. ou commerciaux et Fonds de commerce	9 %
Parking, Box	2.000 €

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



EVRYDAY

SARL au capital de 3.000 € - RCS EVRY 828 060 780

Siège social : 29 rue Michel Ange 91080 COURCOURONNES

Tél : 01.60.91.16.50 - E-mail : evry@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR-8747813077600014 - Titre(s) professionnel(s) : Agent Immobilier - Carte Professionnelle T n°CPI 91012017000017 délivrée par la CCI de l'Essonne France - Activités : Transaction - Location - Garantie financière Transaction : GALIAN, 89 rue de la Boétie 75009 PARIS - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle.

Locations - Barème à compter du 01 Octobre 2021

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et
10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

- Etat des lieux d'entrée :

3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et
3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 et de l'arrêté du 3 octobre 1983

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

Compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°20219976008 ouvert auprès de la Banque Populaire Rives de Paris

Nom et adresse du garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie 75009 PARIS

Montant de la garantie : 120.000 €

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.